

J'accepte entièrement le traitement de mes données personnelles tel que décrit dans la section "données personnelles" au dos de ce bulletin de souscription.

J'accepte d'être lié par les déclarations et engagements mentionnés au verso du présent bulletin.

Date : le 2026

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Vous devez utiliser ce bulletin uniquement si vous n'avez pas accès à internet à titre professionnel ou personnel

DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- Je déclare avoir pris connaissance de la Brochure d'Information sur l'Offre d'Actionnariat Salarié 2026 du Groupe L'Oréal (« l'Offre »), avoir lu le Document d'Informations Clés du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « FCPE – L'Oréal Employee Share Plan » et « FCPE - L'Oréal Employee Share Plan Relais 2026 » et souscrire des actions L'Oréal par l'intermédiaire du FCPE précité dans les conditions suivantes :
- Je déclare être au bénéfice d'un contrat de travail avec ou être mandataire social de L'Oréal ou une des filiales adhérentes au Plan International d'Actionnariat Salarié de L'Oréal (le « IESP », « L'Oréal International Employee Shareholding Plan ») et que j'ai atteint la période d'emploi minimum d'un an pour être éligible à l'Offre.
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des informations relatives à l'Offre mises à disposition sur le site internet <https://invest.loreal.com> dédié à l'Offre ou dans le dossier imprimé disponible sur demande.
- Je suis informé(e) que le montant total de ma souscription (abondement exclu) dans le cadre de l'Offre ne doit pas excéder 25% de ma rémunération (fixe et variable) annuelle brute estimée pour 2026, dans la limite de l'équivalent de 20 actions.
- Je reconnais avoir été informé(e), après lecture des documents mis à ma disposition, que
 - ma souscription me donnera droit à un abondement, sous forme d'actions gratuites qui me seront remises à l'issue de la période de blocage, selon les modalités décrites dans la Brochure d'Information et dans le Supplément Local ;
 - le montant de ma souscription pourra être réduit en cas de sursouscription selon les modalités décrites dans la Brochure d'Information ;
 - les règlements du Plan International d'Actionnariat des Salariés, du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » et du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan Relais 2026 » sont à ma disposition sur le site internet <https://invest.loreal.com> dédié à l'Offre et auprès de ma Direction des Ressources Humaines ;
 - J'ai pris connaissance du fait que le prix de souscription a été fixé par le Directeur Général de L'Oréal le 5 juin 2026 et a été communiqué par affichage dans les locaux de mon entreprise et sur le site Internet <https://invest.loreal.com>, dédié à l'Offre.
- J'ai compris que le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan Relais 2026 » fusionnera avec le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » suite à une décision du Conseil de Surveillance et l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers. En contrepartie de ma souscription d'actions L'Oréal et de l'abondement correspondant, je détiendrai alors des parts du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan ».
- Je reconnais avoir été informé(e) que **mon investissement sera indisponible pendant une durée de cinq (5) ans**, soit jusqu'au 30 juillet 2031 (inclus), sauf dans les cas de déblocage anticipé mentionnés dans le Supplément Local.
- J'ai compris qu'en cas de souscription à la fois par internet et par le présent bulletin de souscription sur papier, seule ma souscription par internet sera prise en considération.
- Je déclare avoir conservé une copie du présent bulletin de souscription.

Compte tenu de la concentration des risques du portefeuille du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » sur les titres d'une seule entreprise, L'Oréal SA, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de procéder à une diversification des placements de leur épargne financière. La valeur liquidative du FCPE sera étroitement liée au cours de l'action L'Oréal, lui-même dépendant de la situation financière et des résultats futurs de L'Oréal, mais aussi, plus généralement, de l'évolution des marchés financiers.

En outre, je reconnais devoir supporter tous impôts sur le revenu et, le cas échéant, la part des cotisations sociales qui est à ma charge et, si mon employeur a l'obligation légale de prélever ou de payer ces impôts et/ou ces cotisations sociales dans le cadre de ma participation à cette Offre, j'autorise mon employeur de façon irrévocable à déduire ces impôts sur le revenu et/ou ces cotisations sociales de mon salaire, dans les limites de la loi, et/ou de tout montant du remboursement auquel je peux prétendre dans le cadre de la présente Offre.

Je comprends que ma décision de participer ou non à l'Offre est complètement volontaire et personnelle. Ma décision n'aura aucune incidence favorable ou défavorable sur mon emploi dans le Groupe L'Oréal. Aucune disposition du présent document ou de tout autre document distribué ou mis à ma disposition au sujet de la présente Offre n'a pour effet de me conférer un quelconque droit quant à mon emploi. La souscription à cette Offre est distincte de mon contrat de travail et n'en fait aucunement partie.

En outre, je comprends qu'aucune disposition du présent document ou de tout autre document distribué ou mis à ma disposition au sujet de la présente Offre n'a pour effet de me conférer un quelconque droit quant à des offres futures.

Paiement par prélèvement sur salaire :

Dans le cas où la rupture de mon contrat de travail surviendrait, quel qu'en soit le motif, avant le remboursement du montant total du prélèvement sur salaire fait par mon employeur (montant indiqué en case C au recto), j'autorise expressément et irrévocablement mon employeur à retenir le montant des prélèvements sur salaire restant dus pour ma souscription, sur mon dernier salaire ou toutes autres sommes qui me seraient dues. Si je demeure encore redevable de sommes envers mon employeur du fait de ma souscription, sauf règlement de ce solde de ma part, je donne irrévocablement mandat à mon employeur ou au teneur de compte conservateur du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » de faire procéder, sans préavis ou rappel/mise en demeure préalable, au rachat de mes parts dans le FCPE, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit à due concurrence au règlement des sommes restant dues à mon employeur.

Si le montant total du prélèvement sur salaire fait par mon employeur n'est pas remboursé dans le délai de dix (10) mois stipulé au recto pour quelque raison que ce soit, je m'engage à régler le solde du montant du prélèvement restant à rembourser à mon employeur au terme du 10^{ème} mois suivant ma souscription.

Dans le cas où je demanderais un rachat total ou partiel de mes parts dans le FCPE, suite à un cas de déblocage anticipé, avant d'avoir remboursé en totalité le prélèvement sur salaire fait par mon employeur, j'autorise expressément l'établissement teneur de comptes du FCPE à prélever, en faveur de L'Oréal SA ou de mon employeur, le solde du paiement échelonné restant dû sur le montant provenant du rachat de mes parts.

Défaut de paiement par bulletin de versement / virement bancaire

En cas de défaut de paiement par bulletin de versement / virement bancaire, ma souscription peut être annulée à hauteur du montant non réglé.

Le présent bulletin de souscription emporte irrévocablement mandat à mon employeur ou au teneur de compte conservateur du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » de faire procéder, sans préavis ou rappel/mise en demeure préalable, au rachat de mes parts dans le FCPE, en conformité avec la réglementation applicable, et d'en affecter le produit à due concurrence au règlement des sommes restant dues du fait de ma souscription.

Si le produit de la vente était insuffisant pour couvrir les sommes indiquées ci-dessus, je resterais débiteur auprès de mon employeur pour le montant correspondant.

Si ma souscription n'a pas été annulée, je resterai redevable envers mon employeur du montant de ma souscription. Je reconnais que mon employeur pourra alors mettre en œuvre toute mesure adéquate afin de recouvrer sa créance, y compris le cas échéant, en prélevant les sommes dues sur mon salaire ou bien mon solde de tout compte.

En outre, mon employeur se réserve le droit d'engager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes non payées.

« U.S. person » notice

Je comprends que l'Offre n'est pas ouverte aux « US person » et je certifie que je ne suis pas un résident des États-Unis d'Amérique. J'ai pris acte du fait que des informations complémentaires sur cette restriction sont disponibles dans le règlement des FCPE et sur le site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr.

Dispositions spécifiques pour la Russie et la Biélorussie

En raison des sanctions imposées par l'Union européenne, les citoyens ou résidents de Russie ou de Biélorussie qui n'ont pas de résidence légale ou de citoyenneté dans l'Union européenne, dans un état membre de l'Espace Economique Européen ou en Suisse ne peuvent pas participer à cette offre.

En conséquence, je déclare :

- ne pas être un ressortissant russe ou un résident de Russie, sauf à présenter par ailleurs la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un état membre de l'Espace Economique Européen ou de Suisse ou à être titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans l'un de ces états;
- ne pas être un ressortissant biélorusse ou un résident de Biélorussie, sauf à être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, ou titulaire d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un de ces Etats membres.

Données personnelles – Loi sur la protection des données

Le présent bulletin de souscription est soumis aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Je suis informé(e) de l'utilisation des informations contenues dans le présent bulletin de souscription dans le cadre d'un traitement informatique de données par :

- **L'Oréal** en sa qualité de responsable de traitement de l'émission de l'augmentation de capital réservé aux salariés de L'Oréal dans le cadre de l'Offre ;
- **Amundi ESR**, en sa qualité de responsable des traitements de collecte, centralisation et affectation des souscriptions, ainsi que de la tenue de registre et de la tenue de comptes des avoirs souscrits dans le FCPE « Actions L'Oréal – Actionnariat Salarié Relais 2026 »

et par tout intervenant expressément autorisé (y compris l'agence de communication Butterfly – 14 boulevard du Général Leclerc 92200 Neuilly-sur-Seine, France) par l'une de deux entités mentionnées ci-dessus, pour recevoir, traiter et conserver ces données pour les besoins de l'Offre.

La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime de L'Oréal à organiser une souscription d'actions en faveur de ses employés, et sur la base de l'exécution d'un contrat dont je suis partie (c'est-à-dire la présente acquisition).

Les informations que je fournis seront transmises à Amundi ESR et conservées en France. Toutes les informations demandées dans le présent bulletin sont nécessaires pour que je puisse participer à l'Offre. Si je ne donne pas certaines de ces informations, ma demande de souscription pourra ne pas être prise en compte. Ces informations seront utilisées pour le traitement de ma demande de souscription et la gestion de mon investissement jusqu'à la cession de mes parts de FCPE.

Mes données personnelles ne seront conservées que pour les besoins du traitement de données le temps nécessaire à la mise en œuvre de l'opération 2026 et pour la gestion du Plan International d'Actionnariat des Salariés L'Oréal et ce, au moins jusqu'à la cession de la totalité de mes parts de FCPE, et ultérieurement aux fins d'archivage jusqu'à la date d'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel portant sur ces données.

J'ai noté que je pourrai exercer un droit d'accès, de modification et de rectification, ou d'effacement (après le rachat de la totalité de mes parts de FCPE au sein du Plan International d'Actionnariat des Salariés), ainsi que le droit de demander la limitation du traitement ou de m'y opposer, le droit à la portabilité des données, le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de mes données à caractère personnel après mon décès en m'adressant à L'Oréal – 14 rue Royale – 75008 Paris, en qualité de responsable du traitement, émetteur de l'augmentation de capital réservée aux salariés ou, le cas échéant, à Amundi ESR - Service Contrôle Interne et Conformité - 26956 Valence Cedex 9 pour la collecte et la centralisation, la tenue de registre et la tenue de compte.

Chaque délégué à la protection des données personnelles peut en outre être contacté aux adresses mails suivantes :

- Pour L'Oréal : hr-dataprivacy@loreal.com ;
- Pour Amundi ESR : dpo@amundi.com ;

Je dispose du droit d'introduire une réclamation concernant la protection de mes données personnelles, en m'adressant de l'autorité de contrôle française, la CNIL, concernant la protection de mes données personnelles, dont les coordonnées sont <https://www.cnil.fr>.

Je déclare conserver une copie du présent bulletin pour mes archives personnelles.

Enfin, j'ai noté que mon employeur doit déclarer ma participation à l'offre aux autorités fiscales compétentes conformément aux lois cantonales applicables et à la Loi fédérale sur l'imposition des participations des collaborateurs et à l'Ordonnance sur les participations de collaborateur.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)